

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-339-1925 promulguant le décret du 17 janvier 1925 qui réglemente l'application aux corps et services coloniaux du décret du 13 novembre 1924 relatif aux rappels d'ancienneté pour services milliaire

n° 10-339-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 février 1925

Numéro JO
n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro
1 février 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis dépendances. chevalier de la légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1854, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions auxquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 17 janvier 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 23 janvier 1925, page 993) réglementant l'application aux corps et services coloniaux du décret du 13 novembre 1924.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué dans la colonie pour être exécuté selon son teneur, le décret du 17 janvier 1925 réglementant l'application aux corps et services coloniaux du décret du 13 novembre 1924. Art. 1er—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHapon-
BAISSAC